

# MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 Mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le seize Mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

**PRESENTS** : MMES DAUTREY Isabelle, DEMARQUET Sophie, MUSSOT Delphine.  
MMS. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, JACQUEMARD Kévin, NOIROT  
Camille, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.

**PRESENTS** : Mme CARTERON Françoise (procuration à M. PIROULEY Francis)

Mme MUSSOT Delphine a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 05 Mai 2023

**Date d'affichage** : 22 Mai 2023

### **ORDRE DU JOUR:**

- *Travaux sur le bâtiment des logements de la Poste – Remplacement de la véranda;*
- *Validation des travaux de voirie 2023 ;*
- *Travaux de la zone de loisirs – installations de barrières et de panneaux ;*
- *Restauration du Pont du Tram ;*
- *Demande d'une subvention ;*

**Objet : Travaux sur le bâtiment des logements de la Poste –  
Remplacement de la véranda.**

VU la délibération du 24 Avril 2022 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis en sa possession concernant le remplacement de la véranda située devant le studio de la Poste situé 8 Grande Rue.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider le remplacement de la véranda devant le studio de la Poste par un modèle un peu plus grand, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour finaliser cette décision.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Validation des travaux de voirie 2023.**

Monsieur Dominique RACLOT quitte la salle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis en sa possession concernant la réalisation des travaux de voirie 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

**D'ACCEPTER** les propositions suivantes :

- La Société COLAS – 70000 VESOUL, pour les enduits bitumes au lotissement suite aux travaux d'assainissement, pour un montant total 12 688.40 € HT (douze mille six cent quatre-vingt-huit euros et quarante centimes) ;
- La Société STPI ROUTE – 70250 RONCHAMP, pour les travaux de bouchage de trous sur la voirie communale, pour un montant total de 2 800.00 € HT (deux mille huit euros) ;
- La Société PIGHETTI TP SARL – 70500 BOUGEY, pour les travaux sur le chemin du Pont Gros Noyer, pour un montant total de 44 115.68 € (quarante-quatre mille cent quinze euros et soixante-huit centimes).

Soit un total HT de 59 604.08 € (cinquante-neuf mille six cent quatre euros et huit centimes) de travaux de voirie.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces offres.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet Travaux de la zone de loisirs – installations de barrières et de panneaux.**

**VU** la délibération du 25 Mars 2022, validant le projet de la zone d'activité sportives de loisirs ;

**VU** la délibération du 09 Septembre 2022, validant les travaux de voirie de la zone de loisirs ;

**VU** la délibération du 30 Septembre 2022,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions en sa possession concernant la fourniture et la pose de barrières et panneaux sur la Zone de Loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal

**DÉCIDE d'accepter l'offre établie par la société WORLDPLAS SIGNALISATION – 25000 BESANCON pour un total HT 10 428.83 €, soit 12 514.60 € TTC (douze mille cinq cent quatorze euros et soixante centimes) ;**

**DÉCIDE** de choisir le panneau n°3 « Pensez à nos enfants » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Restauration du Pont du Tram**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions pour effectuer la restauration du Pont du Tram

Après délibération, le Conseil Municipal

**DÉCIDE d'accepter l'offre établie par la société PIGHETTI TP SARL – 70500 BOUGEY pour un total HT 3 730.00 €, soit 4 476.00 € TTC (quatre mille quatre cent soixante-seize euros).**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Demande d'une subvention.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'Association Sportive du Lycée BELIN – 70006 VESOUL Cedex, qui sollicite une aide financière de la part de la Commune de GEVIGNEY-ET-MERCEY pour financer le déplacement d'une joueuse domiciliée à GEVIGNEY-ET-MERCEY qualifiée avec son équipe pour participer au championnat de France UNSS, qui se déroulera du 05 au 07 Juin 2023 à Châteauroux.

Après délibération, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** de verser exceptionnellement à l'Association Sportive du Lycée BELIN – 70006 VESOUL une subvention d'un montant de 100.00 € (cent euros) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant imputé sur le compte 65748.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.